

Informations de base	
2020/2726(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Critères dont l'AEMF devrait tenir compte pour déterminer si une contrepartie centrale établie dans un pays tiers présente une importance systémique ou est susceptible de présenter à l'avenir une importance systémique pour la stabilité financière de l'Union ou d'un ou de plusieurs de ses États membres Complétant 2010/0250(COD) Subject 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
14/07/2020	Publication du document de base non-législatif	C(2020)04892	
14/07/2020	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
23/07/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/09/2020	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Conseil		
16/09/2020	Décision du Parlement	T9-0215/2020	